

Matthieu Crédou (Afnic) : « Nous assisterons au premier grand procès entre l'ICANN et un candidat à une nouvelle extension »

Extension des noms de domaine, protection des marques, confidentialité des données... **Matthieu Crédou**, responsable commercial au sein de la direction marketing et innovation du registre français [Afnic](#), revient sur les thématiques clés abordées lors de la 47e réunion publique de l'ICANN, régulateur technique de l'Internet.

Le rassemblement [ICANN 47](#) s'est tenu à Durban, en Afrique du Sud, du 14 au 18 juillet 2013.

Silicon.fr – Dans quel climat s'est déroulée la 47e réunion de l'ICANN à Durban ?

Matthieu Crédou – Cette 47e réunion de l'ICANN (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*) s'est ouverte sur une avancée majeure qui concerne les nouvelles extensions internet (gTLD). Les premiers contrats de registre – contrats qui lient l'ICANN aux opérateurs des nouvelles extensions – ont été signés. Ces 4 nouvelles extensions utilisent des scripts non-latin : 互联网 (web), онлайн (online), сайт (website), 游戏 (game).

Une des autres grandes attractions de cette réunion a été la discussion entre l'ICANN et le GAC (*Governmental Advisory Committee*). Les représentants des gouvernements se sont opposés à plusieurs projets reprenant des termes géographiques sans soutien des États concernés. Ainsi, le .amazon du géant américain de la vente en ligne se retrouve très menacé et nous pourrions assister au premier grand procès entre l'ICANN et un candidat à une nouvelle extension.

Autre sujet qui divise le GAC : les projets .vin et .wine, dossier extrêmement sensible pour les représentants français. Il leur reste apparemment un mois pour arriver à trouver un consensus sur ces extensions...

Qu'en est-il des discussions sur le dispositif de protection des marques Trademark Clearinghouse (TMCH) ?

L'ICANN doit publier cette semaine un nouveau document décrivant les mécanismes de protection des droits de propriété intellectuelle (*Right Protection Mechanism* ou RPM). Ce document, ouvert à commentaire public, permettra de finaliser certains détails de l'utilisation de la TMCH.

Techniquement, la TMCH est cependant prête et sera opérationnelle dès cet été pour les premiers *Sunrises* (période d'enregistrement prioritaire). IBM et Deloitte, opérateurs de ce nouveau registre des marques, ont par ailleurs commencé à publier certains chiffres sur les enregistrements. La base de données compte à ce jour 5900 enregistrements pour le compte de 800 ayant-droits localisés dans 62 juridictions différentes. Les États-Unis sont les premiers clients de la TMCH, suivis de la France et du Royaume-Uni.

La présentation de la TMCH faite à Durban est [disponible ici](#).

La protection des données personnelles et le passage du service WHOIS à la base centralisée ARDS font-ils l'objet de débats ?

Oui, il s'agit d'un débat majeur et qui se retrouve au cœur de nombreux sujets actuellement traités à l'ICANN. Le projet ARDS, candidat proposé à la succession du WHOIS, soulève encore de nombreuses interrogations et de sérieux doutes...

Le rejet par l'ICANN de la récente observation du groupe de travail « Article 29 » sur la protection des données institué par le Parlement européen et le Conseil, démontre le fossé entre les approches européennes et anglo-saxonnes de la protection des données à caractère personnel.

De fait, en étant en charge de « nommage et adressage » sur Internet, l'ICANN devient un acteur central du débat. Pour cette raison, toutes les institutions, tous les acteurs intéressés par ce sujet devraient être plus présents à l'ICANN pour défendre cette position européenne et peser davantage dans les décisions.

L'Afnic parle des nouvelles extensions Internet (gTLD) comme d'un « Big Bang ». Qui seront les bénéficiaires de cette expansion ?

Avec une centaine de nouvelles extensions en caractères non-latins, prioritaires à la délégation, ce sont des millions, voire même un milliard d'internautes qui vont voir un changement majeur dans leur utilisation d'Internet. Révolution aussi pour tous les utilisateurs qui auront désormais plus de choix dans les extensions. Vous pourrez plus facilement trouver un nom court ou votre nom dans une extension qui vous convienne.

C'est aussi plus de proximité avec les extensions géographiques comme l'illustrent les projets français du .paris, du .bzh pour la Bretagne, le .alsace, le .corsica et le .aquitaine. Certaines nouvelles extensions offrent également plus de sécurité, car elles contrôlent mieux les enregistrements.

Les consommateurs devraient y voir plus clair également. Par exemple, à quelle adresse électronique faites-vous davantage confiance : service-client@credit-agricole.banque ou service-

client@credit-agricole.tk ?

Enfin, les entreprises qui créent leur .marque pourront communiquer plus efficacement auprès de leurs clients. Pour ces sociétés, il sera désormais plus simple de décliner leurs produits et services, y compris en utilisant des termes génériques, denrées rares aujourd'hui sur le marché des noms de domaines et précieuses pour le référencement.

Voir aussi

[Dossier Silicon.fr – Internet est-il prêt pour l'Internet des Objets ?](#)